



Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210719-79_21_PORTESECT-AU

Département
PYRENEES ORIENTALES
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES**

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION 79/21

Attribution de marché de fourniture et service par procédure adaptée
**Vérification et entretien des portes automatiques, portails motorisés et porte sectionnelle
des bâtiments intercommunaux**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°55/2020 en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° à 9 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT QUE la nécessité de procéder au renouvellement du marché de vérification et entretien des portes automatiques, portails motorisés, et porte sectionnelle des bâtiments intercommunaux,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par consultation directe auprès de cinq entreprises, une seule entreprise a proposé une offre,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat COPAS SYSTEMES est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de services avec:
COPAS SYSTEMES
700 rue André Malraux
07500 GUILHERAND-GRANGES

pour un montant annuel de 1 908.00 € HT soit 2 289.60 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de Fonctionnement - article 611.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 19 juillet 2021

Le Président

René OLIVE